UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR

1 rue Claude Goudimel - 25030 BESANCON Cedex

CAMPUS UNIVERSITAIRE LES HAUTS DU CHAZAL

CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME

DE SIMULATION NUMERICUM SANTE

Dossier de Consultation des Entreprises

C.C.T.P.
Lot N°11 REVETEMENTS DE SOLS DURS



Architecte mandataire :

EMMANUEL BEAUDOIN & LIONEL MILANI ARCHITECTES

26, rue Bersot - 25000 BESANCON

T. 03 81 83 47 58 - Email : contact@milanibeaudoin.com

Bureaux d'Etudes :

CEI (BET Economie - VRD - OPC - DET)

1b route de Marchaux 25000 BESANCON - contact@cei-ingenierie.fr

FDI (BET Structure)

15 rue de Lyon 25720 BEURE - contact@fdi-bet.fr

BELLUCCI (BET thermiques + Fluides + Elec + SSI)

4 rue du gay 25220 CHALEZEULE - contact@bet-bellucci.com

Frederic Poirrier (BET Acoustique)

49 rue Bersot 25000 BESANCON - fredericpoirrier@orange.fr

INDICES / OBSERVATIONS

Indice	Date	Observations
0	octobre 2026	

Sommaire

A REVETEMENTS DE SOLS DURS 3

1 GENERALITES 3
1-1 Prescription concernant tous les corps d'état 3
1-2 Documents de référence 3
1-3 Ciments - colles 3
1-4 Coulis pour joints 3
1-5 Joints sur appareils sanitaires 4
1-6 Echantillons 4
1-7 Nature du support 4
1-8 Calepinage 4
1-9 Réception des supports 4
1-10 Raccords 4
1-11 Limites de prestations 4
1-12 Etudes d'exécution et participation à la cellule de synthèse 4
1-13 Hygiène et sécurité 4
1-14 Nettoyages 4

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 5
2.1 Travaux préparatoires 5
2.1-1 Système d'isolation phonique type Soukaro 3R ou techniquement équivalent 5
2.1-2 Chapes adhérente au mortier de ciment (support d'étanchéité de douches) 5
2.1-3 Plus-value pour réservation et forme de pente intégrée 5
2.1-4 Ragréage P3 5
2.1-5 Étanchéité de plancher sous carrelage suivant procédé SCHLUTER KERDI 200 SEPI ou techniquement équivalent, y compris relevés et traitements périphériques / seuils spécifiques 5
2.1-6 Système d'étanchéité liquide (SEL) sous revêtement de sol exposés à l'eau 6
2.1-7 Relevés de système d'étanchéité liquide sur planchers intermédiaires et parois verticales de locaux intérieurs 6
2.1-8 Système de protection à l'eau (SPEC) sous revêtement mural exposés à l'eau 6
2.1-9 Système de protection à l'eau (SPEC) sous panneaux muraux - Parois 7
2.2 Carrelage 7
2.2-1 Carrelage grès cérame - Classement requis U4 P4 E3 C2 - Format 60 x 60 cm - Pose collée 7
2.2-2 Plinthes droites assorties au revêtement de sols grès cérame 60 x 60 7
2.2-3 Carrelage grès cérame - Classement requis U4 P4 E3 C2 - Format 30 x 30 cm - Pose collée 8
2.2-4 Carrelage grès cérame - Classement requis U4 P4 E3 C2 - Antidérapant PN12 / PC6 - Format 30 x 30 cm - Pose collée 8
2.2-5 Plinthes droites assorties au revêtement de sols grès cérame 30 x 30 8
2.3 Panneaux d'habillages muraux 8
2.3-1 Panneaux muraux d'habillage de type VIPANEL des Ets ROTH ou équivalent 8
2.4 Siphons et caniveaux de sol 9
2.4.1 Caniveaux et siphons avec reprise d'étanchéité 9
2.4.1-1 Siphon en acier inoxydable avec reprise d'étanchéité, de dimensions 15 x 15 cm, de type SCHLUTER KERDI DRAIN (impératif pour respect du procédé d'étanchéité SCHLUTER KERDI 200 SEPI) ou techniquement équivalent si un autre procédé d'étanchéité est mis en oeuvre 9
2.4.1-2 Siphon en acier inoxydable avec reprise d'étanchéité, de dimensions 20 x 20 cm, à sortie verticale, rosette standard 9
2.5 Divers travaux 10
2.5-1 Profils de transition entre 2 revêtements 10
2.5-2 Plan de réservation et fourniture de cadre de tapis brosse 100 x 120 cm au lot Gros-oeuvre, pour façon de décaissé et intégration dans le dallage 10
2.5-3 Plan de réservation et fourniture de cadre de tapis brosse 160 x 120 cm au lot Gros-oeuvre, pour façon de décaissé et intégration dans le dallage 10
2.5-4 Façon de décaissé pour cadre de tapis brosse, de 150 x 120 cm 10
2.5-5 Tapis de sol encastré (passage intensif) 10

A REVETEMENTS DE SOLS DURS

1 GENERALITES

1-1 Prescription concernant tous les corps d'état

L'entreprise ne saurait en aucun cas se prévaloir de la non connaissance du Cahier des Clauses Techniques Communes (C.C.T.C.) qui fait partie des pièces constitutives du marché au même titre et même rang que le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Les numéros de référence des articles ont une correspondance absolue entre le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Les propositions de prix étant globales et forfaitaires, les entreprises sont invitées à vérifier les quantités portées dans le cadre de D.P.G.F. et éventuellement à y apporter toutes modifications qui s'imposent.

Les entreprises doivent obligatoirement répondre en utilisant le cadre de D.P.G.F., les refrappes n'étant pas admises, mais compte tenu de l'alinéa précédent, les modifications seront manuscrites.

1-2 Documents de référence

CAHIERS DES CLAUSES TECHNIQUES GENERALES

L'application des normes françaises homologuées est contratuelle, en particulier les documents suivants :

DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES OU NORMES DTU

52 - REVETEMENTS DURS

NF DTU 52.1 : Revêtements de sol scellés
NF DTU 52.10 : Mise en oeuvre des sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé
NF DTU 52.2 : Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles
NF DTU 55.2 : Revêtements muraux attachés en pierre mince

PROCEDES NON COURANTS

Tout procédé dont la mise en oeuvre n'est pas visée par les normes et/ou DTU, procédés dits non courants, doit obligatoirement faire l'objet :
- soit d'un Avis Technique délivré par le CSTB
- soit d'un Document Technique d'Application délivré par le CSTB, pour les produit faisant l'objet d'un marquage CE
- ou encore d'une confirmation d'agrément pour les homologues étrangers de l'Avis Technique ou du Document Technique d'Application

Ces documents doivent être en cours de validité
L'obtention des approbations du Bureau de Contrôle et de la Maîtrise d'Oeuvre, conditionne la mise en oeuvre du procédé
Le dossier technique est donc produit durant la phase de préparation de chantier pour ne pas perturber le planning des travaux

1-3 Ciments - colles

Les ciments, colles utilisés pour les scellements de certains revêtements devront faire l'objet d'un avis technique du C.S.T.B.
Ils seront insensibles à l'humidité.

Les ciments, colles utilisés pour la réalisation du garnissage des joints des revêtements en faïence seront également pourvus d'un avis technique du C.S.T.B. et seront insensibles à l'humidité.

La pose des revêtements muraux sera faite avec des joints dits "à l'allumette".

1-4 Coulis pour joints

Les ciments employés pour les coulis des joints de carrelage sont des C.P.A. artificiels conformes à la norme NF P 15.302.

Les coulis sont en ciment pur blanc ou gris ou autres teintes au choix du Maître d'oeuvre.

Au fur et à mesure de la pose, il sera assuré un nettoyage à la sciure de bois blanc.

1-5 Joints sur appareils sanitaires

Un joint de 3 à 4 mm sera réservé entre les revêtements en faïence, carrelage et les appareils sanitaires ainsi que les réseaux. Ce joint sera garni par les soins de l'Entrepreneur du lot plomberie.

1-6 Echantillons

Les carrelages et revêtements seront à faire choisir par le Maître d'oeuvre et le Maître d'Ouvrage, et ce avant tout approvisionnement et exécution des travaux.

1-7 Nature du support

Support du revêtement carrelage : ouvrage en béton armé ou chape, surfacé à l'hélicoptère ou finition taloché fin.
Support des revêtements muraux : enduit plâtre ou parement Placoplâtre ou plaque de ciment ou béton.

1-8 Calepinage

Plan de calepinage à définir avant tout démarrage des travaux avec la maîtrise d'oeuvre.

Ce plan de calepinage sera anticipé à la date de début des travaux et ne pourra être à l'origine d'un délai complémentaire.

1-9 Réception des supports

L'Entrepreneur du présent lot devra la réception des supports avant l'exécution de ses travaux et ne pourra faire aucune contestation par la suite sur la qualité de ceux-ci.
L'Entrepreneur fera son affaire de tous piquages, surcharges ou ouvrages spéciaux nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Avant tout commencement de ses travaux, l'Entrepreneur du présent lot s'assurera auprès des entreprises intéressées (plomberie, chauffage, électricité, gros-oeuvre, etc...) que toutes les canalisations passant à travers les planchers ou les parois sont en place et que tous les fourreaux sont posés.

1-10 Raccords

L'Entrepreneur du présent lot devra tous les raccords de carrelage et de revêtements muraux après le passage des différents corps d'état.

1-11 Limites de prestations

Les travaux comprennent :

- la confection des joints de fractionnement et des joints de désolidarisation ;
- la réalisation des joints entre carreaux suivant largeur indiquée par l'Architecte.

La fourniture et pose des couvre-joints de dilatation horizontaux et verticaux est à la charge du lot sols souples.

1-12 Etudes d'exécution et participation à la cellule de synthèse

Les prix unitaires de l'entreprise sont réputés intégrer l'ensemble des sujétions pouvant découler du fait que les études d'exécution lui sont confiées et qu'elle devra participer aux travaux de la cellule de synthèse en tant que de besoin.

1-13 Hygiène et sécurité

L'entreprise s'acquittera de toutes les obligations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que des dispositions spécifiques au chantier définies dans le PGC ; les coûts correspondants seront intégrés dans les prix.

1-14 Nettoyages

L'entreprise doit le nettoyage et l'évacuation de ses déchets, y compris les frais inhérents au traitement de ses déchets.

L'entreprise doit maintenir les voies de circulation, les abords du chantier, les voiries ainsi que tout autre moyen du domaine public dans un état propre.

Après travaux, l'Entrepreneur du présent lot devra effectuer tous les nettoyages des carrelages et revêtements muraux afin d'en faire disparaître toutes les traces de chantier.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 Travaux préparatoires

2.1-1 Système d'isolation phonique type Soukaro 3R ou techniquement équivalent

Fourniture et mise en oeuvre d'un système d'isolation phonique type Soukaro 3R de chez SIPLAST ou techniquement équivalent, comprenant :

- tous travaux préparatoires des supports ;
- collage des plaques de SOUKARO 3R sur la structure porteuse par colle préconisée par le fabricant du système ;
- bandes périphériques de désolidarisation acoustique de type joint mousse ;
- plaques de bitume armé présentant en sous-face une couche insonorisante en fibres polyester ;
- affaiblissement acoustique garanti $\Delta Lw = 18$ dB ;
- système sous avis technique en cours de validité.

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : Tous niveaux confondus : dans l'ensemble des locaux carrelés

2.1-2 Chapes adhérente au mortier de ciment (support d'étanchéité de douches)

Sur support préalablement préparé, réalisation d'une chape adhérente au mortier de ciment dosé à 350 kg/m3 avec incorporation d'un adjuvant de type SIKA RHODOCIM® ou équivalent, à raison de 350 g / m² et cm d'épaisseur.
Epaisseur minimale de la chape : entre 10 et 6 cm en point bas

Pour mémoire :

- les chapes anhydrite sont proscrites ;
- les chapes réalisée sur support situés sur terre-plein assureront la fonction d'une barrière anticapillaire en dessous et en périphérie, conformément aux dispositions de l'article 6.1.3.1 du DTU 53.2 ;
- l'exécution des chapes sera conforme au classement UPEC des locaux concernés.
- la chape sera conforme à la réalisation de l'étanchéité de plancher sous carrelage suivant procédé SCHLUTER KERDI 200 SEPI (AT 13/18-1392_V7 du 29/10/2025) ou du système techniquement équivalent mis en oeuvre

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : R+1 : Au droit des Douches

2.1-3 Plus-value pour réservation et forme de pente intégrée

Travaux comprenant :

- toutes sujétions pour façon de réservation dans chape pour intégration de siphon
- toutes sujétions de réservations et intégration en dalle des siphons
- toutes sujétions d'interfaces et coordinations avec les autres lots, notamment le lot Gros-oeuvre pour les réservations de siphons

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : R+1 : Au droit des Douches

2.1-4 Ragréage P3

Sur support préalablement préparé, réalisation d'un ragréage type P3 destiné à recevoir un revêtement de sol collé.

Support : Chape ou dallage béton.

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : Tous niveaux confondus : pour l'ensemble des locaux carrelés

2.1-5 Étanchéité de plancher sous carrelage suivant procédé SCHLUTER KERDI 200 SEPI ou techniquement équivalent, y compris relevés et traitements périphériques / seuils spécifiques

Réalisation d'une étanchéité sur chape adhérente suivant procédé SCHLUTER KERDI 200 SEPI ou techniquement équivalent, comprenant :

- pour réalisation d'une douche zéro ressaut et locaux P3 sur support maçonnés adhérents
- pose sur chape adhérente (voir poste ci-avant)
- Pose préalable du siphon de sol (voir poste ci-après. Le siphon de sol devra être conforme à l'avis technique du procédé - distance minimale de 30 cm par rapport aux murs)
- Dépoussiérage soigneux du support
- Réalisation d'une sous-couche SCHLUTER KERDI 200, en lés, sur le sol et les murs

- Réalisation de remontées au droit des murs
- compris bandes de pontages SCHLUTER KERDI KEBA entre lés
- compris angles préformés SCHLUTER KERDI KERECK
- utilisation des colles prescrites dans le procédé
- utilisation des profilés prescrits dans le procédé
 - ° SCHLUTER DILEX HKS pour les joints périphériques **(profils à compter dans le présent poste)**
 - ° SCHLUTER DILEX BWS pour les seuils de porte **(profils à compter dans le présent poste)**
- compris protection du procédé si besoin

Mise en œuvre suivant procédé sous avis technique 13/18-1392_V7 du 29/10/2025

Mode de métré : sol de la pièce complète et murs périphériques toute hauteur jusque sous faux plafond (HSFP = 2.50m), avec ajout de 2 m² devant la porte de la pièce à l'extérieur pour continuité de l'étanchéité, suivant paragraphe 2.3.1.4.5 du procédé

PM : seuil de porte = 0.90 m

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : R+1 : dans les Douches (hors Douche de la Chambre SIM13)

2.1-6 Système d'étanchéité liquide (SEL) sous revêtement de sol exposés à l'eau

Mise en œuvre préalable d'un système d'étanchéité liquide (SEL) sous revêtement de sol exposés à l'eau de type WEBER.SYS EL® des Ets WEBER ET BROUTIN ou équivalent, comprenant :

- préparation des supports, y compris application d'un primaire suivant support ou réparation suivant son état
- traitement des points singuliers par bande d'étanchéité collées et marouflées
- application d'une première passe dosée à 1,5 kg/m²
- pose et marouflage de l'armature intermédiaire, y compris recouvrement des lès et remontées en plinthes sur 10 cm minimum
- application d'une seconde passe croisée dosée à 1,5 kg/m²
- protection provisoire de la membrane ainsi constituée jusqu'à la pose du revêtement
- protection définitive en cas de pose scellée
- procédé sous avis technique en cours de validité

Mode de métré : surface au sol entre murs et/ou cloisons

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte :
- RDC : dans l'emprise de la Sous-station & Sas contigu + local CTA + URG01 Espace ambulance-hélicoptère : sur une zone de 4.00 x 4.00 m au droit de la douche de décontamination
- R+1 : dans l'emprise du local Ménage + de la Douche de la Chambre SIM13
- R+2 : dans l'emprise du local Ménage

2.1-7 Relevés de système d'étanchéité liquide sur planchers intermédiaires et parois verticales de locaux intérieurs

Relevés de système d'étanchéité liquide sur planchers intermédiaires et parois verticales de locaux intérieurs :

- arase du relevé à +10 cm/sol fini
- renforcement du SEL en relevé par marouflage d'une trame type Sikarmature ou techniquement équivalent, dans la première couche du système, en bande disposée dans les jonctions supports horizontaux-parois verticales, 5 cm mini horizontalement et 5 cm mini verticalement
- traitement des points singuliers tels que angles rentrants et angles sortants
- traitement des têtes de cloisons compris réalisation des réservations en embrasure pour passage des relevés derrière huisseries de portes
- mise en oeuvre conforme aux spécifications du fabricant et aux règles professionnelles (RPSEL PI)

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte :
- RDC : en périphérie de la Sous-station & du Sas contigu
- R+1 : en périphérie du local Ménage + de la Douche de la Chambre SIM13
- R+2 : en périphérie du local Ménage

2.1-8 Système de protection à l'eau (SPEC) sous revêtement mural exposés à l'eau

Mise en œuvre préalable d'un système de protection à l'eau (SPEC) sous revêtement mural exposés à l'eau de type WEBER.SYS PROTEC® des Ets WEBER ET BROUTIN ou techniquement équivalent, comprenant :

- préparation des supports, y compris application d'un primaire suivant support
- traitement des points singuliers par bande d'étanchéité collées et marouflées

- traitement des surfaces courantes en deux couches croisées
- épaisseur du film sec d'environ 0,5 mm d'épaisseur
- mise en œuvre selon prescriptions du fabricant
- procédé sous avis technique en cours de validité

Mode de métré : surface de paroi traitée, mesurée du sol à l'arase supérieure

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : R+1 : sur parois en périphérie de la Douche de la Chambre SIM13

2.1-9 Système de protection à l'eau (SPEC) sous panneaux muraux - Parois

Mise en œuvre préalable d'un système de protection à l'eau (SPEC) sous sous panneaux muraux de type WEBER.SYS PROTEC® des Ets WEBER ET BROUTIN ou techniquement équivalent, comprenant :

- préparation des supports, y compris application d'un primaire suivant support
- traitement des points singuliers par bande d'étanchéité collées et marouflées
- traitement des surfaces courantes en deux couches croisées
- épaisseur du film sec d'environ 0,5 mm d'épaisseur
- mise en œuvre selon prescriptions du fabricant
- procédé sous avis technique en cours de validité

Mode de métré : surface de paroi traitée, mesurée du sol à l'arase supérieure

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : R+1 : sur parois en périphérie des Douches (hors Douche de la Chambre SIM13)

2.2 Carrelage

Pour l'ensemble des postes de carrelage et plinthes suivants, un minimum de 10 couleurs / teintes différentes devront être présentées à la maitrise d'oeuvre et à la maîtrise d'ouvrage pour validation.

2.2-1 Carrelage grès cérame - Classement requis U4 P4 E3 C2 - Format 60 x 60 cm - Pose collée

Fourniture et pose de revêtement de sol en carrelage grès cérame, pour locaux classés **U4 P4 E3 C2**, pose collée compris :

- ragréage préalable (poste dans chapitre précédent)
- coupes et façon des joints
- chutes et déchets
- joints au mortier de ciment de couleur gris clair ou gris foncé selon choix de l'Architecte
- **joint élastomère spécial carrelage**, teinte dito joint de carrelage, **en périphérie des pièces**
- joints de fractionnement traités au mastic de dureté shore A supérieure à 9
- **sujétions au droit des joints de construction**
- pose en joints alignés ou décalés
- pose droite ou en diagonale selon calepinage de l'Architecte
- propriété antidérapante : Sans objet / besoin

NOTA BENE : L'entreprise joindra à son offre les notices techniques des produits proposés

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : RDC : dans le Hall + le palier bas de l'escalier

2.2-2 Plinthes droites assorties au revêtement de sols grès cérame 60 x 60

Fourniture et pose de plinthes assorties au carrelage décrit ci-avant, y compris :

- coupes et façon des joints ;
- chutes et déchets ;
- joint élastomère spécial carrelage, teinte dito joint de carrelage, à la jonction carrelage-plinthe ;
- joint acrylique rectiligne et régulier, à la jonction plinthe-paroi verticale ;
- joints de fractionnement traités au mastic de dureté shore A supérieure à 9 ;
- sujétions au droit des joints de construction.

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : RDC : en périphérie des locaux précédents (hors contremarche de l'escalier)

2.2-3 Carrelage grès cérame - Classement requis U4 P4 E3 C2 - Format 30 x 30 cm - Pose collée

Fourniture et pose de revêtement de sol en carrelage grès cérame, pour locaux classés **U4 P4 E3 C2**, pose collée compris :

- ragréage préalable (poste dans chapitre précédent)
- coupes et façon des joints
- chutes et déchets
- joints au mortier de ciment de couleur gris clair ou gris foncé selon choix de l'Architecte
- **joint élastomère spécial carrelage**, teinte dito joint de carrelage, **en périphérie des pièces**
- joints de fractionnement traités au mastic de dureté shore A supérieure à 9
- **sujétions au droit des joints de construction**
- pose en joints alignés ou décalés
- pose droite ou en diagonale selon calepinage de l'Architecte
- propriété antidérapante : Sans objet / besoin

NOTA BENE : L'entreprise joindra à son offre les notices techniques des produits proposés

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte :
- RDC : dans l'ensemble des locaux intérieurs, y compris dans l'emprise des placards non aménagés de l'Espace ambulance-hélicoptère URG01 ; hors Hall et cage d'escaliers
- R+1 : dans les Vestiaires + les WC et Douches attenants
- R+2 : dans les WC

2.2-4 Carrelage grès cérame - Classement requis U4 P4 E3 C2 - Antidérapant PN12 / PC6 - Format 30 x 30 cm - Pose collée

Fourniture et pose de revêtement de sol en carrelage grès cérame **antidérapant**, pour locaux classés **U4 P4 E3 C2**, pose collée compris :

- ragréage préalable (poste dans chapitre précédent)
- coupes et façon des joints
- chutes et déchets
- joints au mortier de ciment de couleur gris clair ou gris foncé selon choix de l'Architecte
- **joint élastomère spécial carrelage**, teinte dito joint de carrelage, **en périphérie des pièces**
- joints de fractionnement traités au mastic de dureté shore A supérieure à 9
- **sujétions au droit des joints de construction**
- pose en joints alignés ou décalés
- pose droite ou en diagonale selon calepinage de l'Architecte
- propriété antidérapante selon norme XP P 05-010 : **PN12 pour les Douches / PC6 pour les Vestiaires attenants**

NOTA BENE : L'entreprise joindra à son offre les notices techniques des produits proposés

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte :
- R+1 : dans les Douches + Vestiaires et WC attenants

2.2-5 Plinthes droites assorties au revêtement de sols grès cérame 30 x 30

Fourniture et pose de plinthes assorties au carrelage décrit ci-avant, y compris :

- coupes et façon des joints ;
- chutes et déchets ;
- joint élastomère spécial carrelage, teinte dito joint de carrelage, à la jonction carrelage-plinthe ;
- joint acrylique rectiligne et régulier, à la jonction plinthe-paroi verticale ;
- joints de fractionnement traités au mastic de dureté shore A supérieure à 9 ;
- sujétions au droit des joints de construction.

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : RDC, R+1 et R+2 : en périphérie des locaux précédents en carrelage 30 x 30

2.3 Panneaux d'habillages muraux

2.3-1 Panneaux muraux d'habillage de type VIPANEL des Ets ROTH ou équivalent

Fourniture et pose de Panneaux muraux d'habillage de type VIPANEL des Ets ROTH ou équivalent, comprenant :

- Panneau en aluminium composite avec 2 couches de parement de 0,2 mm et âme en polyéthylène de type LDPE
- Revêtement de surface résistant à l'abrasion, aux rayures, aux produits chimiques (selon DIN 68861)
- Absorption d'eau : 0.01 % selon DIN 53495

- Classement feu B2 selon DIN 4102-1
- Découpable pour s'adapter à toutes les dimensions
- Pose bord à bord par collage (y compris rainurage/pliage pour angles sans profilés de finitions) sur support préalablement étanché selon les besoins
- Toutes sujétions et accessoires de fixation/montage (adhésif, cales, bande métallique + tampon magnétique, etc.) et colle polymère adaptée
- Toutes sujétions de découpes, réservations et percements soignés
- Toutes sujétions d'étanchéité, y compris joint silicone systématique aux pourtours des panneaux et découpes
- Toutes sujétions pour départ/jonction sur plinthes et finitions bord à bord soignées
- Entretien facile sans abrasif, pour protéger l'impression directe du décor sur l'aluminium
- Finition de type mat perlé, décor selon choix architecte dans la gamme du fabriquant

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : sur l'ensemble des parois des locaux suivants :
- RDC : dans le WC
- R+1 : dans les Vestiaires + les WC et Douches attenants
- R+2 : dans les WC

2.4 Siphons et caniveaux de sol

2.4.1 Caniveaux et siphons avec reprise d'étanchéité

2.4.1-1 Siphon en acier inoxydable avec reprise d'étanchéité, de dimensions 15 x 15 cm, de type SCHLUTER KERDI DRAIN (impératif pour respect du procédé d'étanchéité SCHLUTER KERDI 200 SEPI) ou techniquement équivalent si un autre procédé d'étanchéité est mis en oeuvre

Fourniture et pose de siphon de sol en acier inoxydable, de dimensions 15 x 15 cm, comprenant :

- siphon de type SCHLUTER KERDI DRAIN (impératif pour respect du procédé d'étanchéité SCHLUTER KERDI 200 SEPI) ou techniquement équivalent si un autre procédé d'étanchéité est mis en oeuvre
- conforme à la norme NF EN 1253 (un siphon de sol certifié NF suivant la certification NF 076 répond à ces exigences)
- conforme au classement UPEC de la pièce
- Siphon constitué d'un siphon à réserve d'eau, d'une platine réglable en hauteur, d'un excentrique et d'une grille en acier inoxydable, avec :
 - ° diamètre de sortie 50 mm
 - ° garde d'eau 5 cm
 - ° hauteur de corps de siphon 177 mm
 - ° grille d'évacuation en acier inoxydable 150 x 150 mm
- support : dallage en béton armé ;
- siphon à encastrer dans la maçonnerie avec matériaux adaptés
- sujétions de réservation en dalle ou dallage ;

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : R+1 : dans les Douches (hors Douche de la Chambre SIM13)

2.4.1-2 Siphon en acier inoxydable avec reprise d'étanchéité, de dimensions 20 x 20 cm, à sortie verticale, rosette standard

Fourniture et pose de siphon de sol en acier inoxydable, de type Limatec 20 63 RBDR ou techniquement équivalent, comprenant :

- support : dalle ou dallage en béton armé ;
- siphon à encastrer, en acier inoxydable EN 1.4301, avec garde d'eau suivant norme NF EN 1253-1 ;
- cadre support spécial incorporé en dalle ou dallage au moment du coulage, pour permettre pose du siphon après coulage ;
- avec prise de terre ;
- sortie verticale diam. 63 mm ;
- rosette pour charges lourdes (orifices de ∅ 15 mm) ;
- écoulement : ≥ 0.75 l/s ;
- garde d'eau : 50 mm ;
- charge ponctuelle admissible : concentrée = 41 kN ;
- sujétions de réservation en dalle ou dallage ;
- calage du cadre support en coffrage.

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : RDC : URG01 Espace ambulance-hélicoptère : au droit de la douche de décontamination

2.5 Divers travaux

2.5-1 Profils de transition entre 2 revêtements

Fourniture et pose de profilés de transition entre 2 revêtements de sol, adapté au support, y compris toutes sujétions de découpe et de fixation.

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : Tous niveaux confondus : au droit des BP entre 2 locaux avec revêtements de sols différents, notamment BP donnant sur les Sanitaires, Vestiaires, cage d'escaliers et locaux Ménage

2.5-2 Plan de réservation et fourniture de cadre de tapis brosse 100 x 120 cm au lot Gros-oeuvre, pour façon de décaissé et intégration dans le dallage

Fourniture de cadre de tapis brosse et plan de réservation pour le lot Gros-oeuvre, comprenant :

- fourniture du cadre de tapis brosse, de type cadre cornière en laiton de dimensions 100 x 120 cm - posé par le lot Gros-oeuvre
- transmission de l'implantation et du plan de réservation définitif pour façon de décaissé et intégration du cadre et tapis dans le dallage
- toutes sujétions d'interfaces et coordinations avec le lot Gros-oeuvre

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : RDC/R+1 : pour le tapis intégré dans le dallage du Sas d'accès au Vide sanitaire

2.5-3 Plan de réservation et fourniture de cadre de tapis brosse 160 x 120 cm au lot Gros-oeuvre, pour façon de décaissé et intégration dans le dallage

Fourniture de cadre de tapis brosse et plan de réservation pour le lot Gros-oeuvre, comprenant :

- fourniture du cadre de tapis brosse, de type cadre cornière en laiton de dimensions 160 x 120 cm - posé par le lot Gros-oeuvre
- transmission de l'implantation et du plan de réservation définitif pour façon de décaissé et intégration du cadre et tapis dans le dallage
- toutes sujétions d'interfaces et coordinations avec le lot Gros-oeuvre

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : R+2 : pour le tapis à intégrer dans la dalle au droit de l'accès extérieur à l'Accueil

2.5-4 Façon de décaissé pour cadre de tapis brosse, de 150 x 120 cm

Façon de décaissé pour cadre de tapis brosse y compris fourniture et pose du cadre cornière en laiton.

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : RDC : pour le tapis intégré dans le carrelage dans le Hall

2.5-5 Tapis de sol encastré (passage intensif)

Fourniture et pose de tapis de sol, comprenant :

- cadre cornière, y compris équerres d'assemblage et pattes de scellement, pour réalisation de la réservation en décaissé (pose prévue ci-avant par le titulaire du présent lot) ;
- tapis de sol de type Entry Clean, modèle REVERSIBLE 18 mm de chez ROMUS ou techniquement équivalent d'esthétique similaire, pour passage intensif ;
- constitué de profilés doubles en aluminium brut dans lesquels sont insérées des bandes en PVC super rigide coextrudé avec une moquette grand trafic 100% nylon de type PRO ACTIVE ou techniquement équivalent ;
- assemblage par tiges en acier galvanisé ;
- structure permettant aux salissures de se déposer en fond de profilés et facilitant le nettoyage par simple aspiration ;
- modèle réversible ;
- dureté permettant le passage d'une PMR sans encombre ;
- couleur au choix du Maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Localisation :
Selon plans et indications de l'architecte : selon dimensions des décaissés ci-avant :
- RDC : dans le Hall
- RDC/R+1 : dans le Sas du Vide sanitaire
- R+2 : à l'Accueil